L'ABEILLE.

GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT
IMPRIMEE PAR JEROME BAYON.
"Il faut que l'UNION soit conservée."
LUNDI MATIN, 19 OCTOBRE 1835.

Nous apprenons que le bateau à vapeur *Ouachita*, parti d'ici samedi dernier à 4 heures de l'après midi, avec 40 volontaires dévoués de cœur à la cause du Texas, a eu son axe principal de cassé dans la soirée de son départ, par suite duquel accident il lui a été de toute impossibilité de continuer sa route. Un des paquebots du Bayou Sarah qui passait dans le moment de l'accident a reçu à son bord et conduit en ville, M. Sterns, habitant du Texas, qui a de suite engagé le voyage du bateau à vapeur ROMEO. Le OUACHITA est arrivé hier soir en ville et se trouve maintenant vis-à-vis la fonderie de M. Parker, pour être réparé promptement. On présume que ce bateau sera en état de servir dans les 48 heures, au bout duquel terme il pourra se rendre à sa destination. Les volontaires qui s'étaient déjà embarqués ont paru regretter beaucoup le retard qu'ils éprouvent. Ils sont cependant tous animés des mêmes sentimens qui les ont portés à s'inscrire sur la liste des défenseurs de la cause qu'ils viennent d'embrasser.

Une assemblée des habitans des faubourgs inférieurs a eu lieu Samedi dernier, pour prendre des mesures relatives à la cause des habitans du Texas. Nous sommes fâché de n'avoir pu obtenir aucun détail sur cette reunion.

Les volontaires Gray (au nombre de cinquante) temoignent leurs sincères remercimens à Mr. *J. W. Stearn* pour la donation liberale qu'il leur a faite, pour soutenir la cause des habitans du Texas.

A une assemblée des proprietaires et négocians, résidans dans le faubourg Ste. Marie, tenue à l'Arcade vendredi soir 16 du courant, M. Maunsel White fut appelé au fauteuil et M. W. H. Avery fut nommé secrétaire.

M. Samuel J. Peters soumit à l'assemblée un mémorial au Conseil de Ville, accompagné du plan d'une amélioration considérable projetée en face dudit faubourg. Le memorial tel qu'il est ci-dessous, a été approuvé et signé par toute l'assemblée.

A l'Honorable Conseil de Ville de la N. Orléans.

Le memoire des proprietaires et négocians du faubourg Ste. Marie, représente respectueusement,

Que l'état d'abandon de cette partie dudit faubourg est devenu des plus nuisibles aux habitans de ces quartiers et en general au commerce de la ville,

Que pendant long-temps ils se sont fiés à la justice de leurs reclamations, comme contribuant pour de fortes sommes aux revenus de la ville, espérant qu'ils obtiendraient les appropriations et les améliorations que nécessitent encore les interêts du commerce dans l'étendue de ce faubourg.

Il est inutile de faire rappeler à l'esprit des membres du Conseil que la presque totalité des immenses produits des Etats riverains du Mississipi et des fleuves tributaires est annuellement déposés dans l'enceinte des limites de cette partie de la ville, où des millions ont été employés à y construire des entrepôts et des magasins suffisants. Ces travaux ont été faits par entreprises particulieres, les entrepreneurs s'en rapportent avec confiance à la liberalité et à la justice des autorites municipales pour les secours et l'assistance auxquels ils avaient droit; et que la fortune de beaucoup des soussignés est investie dans ces travaux,

Les améliorations projetées par une ordonnance que vous avez dernièrement adoptee, sont jugées insuffisantes pour la completion des objets que les pétitionnaires ont en vue.

En conséquence ils vous soumettent respectueusement une proposition qui, si vous l'approuvez, apportera tout d'un coup au commerce toutes les facilités dont il a besoin et détruira tous les sujets de mécontentement qui existent maintenant avec tant de raison, et qui, autrement, doivent journellement augmenter et détruire enfin cette bonne harmonie qui devrait exister entre toutes les parties de la ville.

Par suite de l'etat d'abandon dans lequel se trouve le débarcadaire du faubourg Ste. Marie, les bateaux à vapeur durent s'éloigner vers une autre partie du port aujourd'hui occupee par les navires, et très convenable à ces bateaux. Les navires durent donc descendre plus loin et s'éloigner ainsi de la partie commerçante de la ville, ce qui occasionne un tort immense aux intérêts agricoles et commerciaux.

Un apperçu du plan d'amelioration projeté par les soussignés a été soumis au voyer de la ville, qui l'a approuvé comme le seul qui put etre adapté à la situation actuelle de la batture.

En présentant cette proposition, les pétitionnaires osent esperer que les grands avantages qu'elle offre à la Corporation l'engageront à la prendre de suite en considération, afin qu'une grande partie des travaux put être achevée cette saison.

1o. Qu'un wharf ou quai presque paral'èle à la levee soit établi dans la ligne du front de la batture depuis le bas de la rue de la Commune jusqu'à la limite supérieure du faubourg Ste. Marie. Ledit quai ou wharf devant avoir au moins 100 pieds de large, et être de la même elevation que les quais actuels avec le même plan incliné qui existe à present au bout de ces quais.

2o. Que les wharfs actuellement existans soient réparés et continués jusqu'au wharf ou quai longitudinal projetté, qu'il y soit lié.

3o. Le tout devant être fait conformément au plan du voyer de la ville et sous son inspection.

4o. Que le prix coûtant de ces travaux, disons environ $100,000, soit avancé par les soussignés, qui seront remboursés de leur capital sans intérêts, deux ans après que les débours auront été faits.—La corporation ayant le droit de payer en ses coupons, (bonds) portant 5 pour cent d'intéret, payables à dix et vingt ans.

5o. Que deux commissaires pris parmi les soussignés, soient nommés par eux pour surveiller les travaux qui devront être faits par entreprise en sections, et adjugés au rabais, cinq jours après qu'avis public en aura été donné. Les dits commissaires ne devant recevoir aucun salaire.

6o. Qu'il sera permis aux charrettes et cabrouets de rouler sur les wharfs (quais actuellement existans, en dehors du wharf parallèle), et que la Nouvelle Levee, à l'extrémité des dits wharfs ou quais, soit préparée en conséquence par la corporation.

7o. Que les travaux devront commencer au bas de la rue de la Commune, et être continuée en remontant jusqu'à ce qu'ils soient complétés.

8o. Qu'aucune partie des travaux ne sera acceptée et payée par les commissaires, avant d'avoir reçu l'approbation du voyer de la ville.

Sur motion, résolu qu'un comité, nommé par le président, soit chargé de présenter ce mémorial au conseil de ville.—Les personnes suivantes furent appelées à composer le comité.

MM. J. P. Freret, Samuel Peters, Chs. Diamond, H. Lockett, R. Layton, Thomas Barret, A. Fisk, J. L. Florance, Tourné père, D. F. Burthe, ainsi que le président, qui fut adjoint au comité. Le préambule et la résolution suivante furent aussi adoptés à l'unanimité.

Attendu que, dans l'opinion des propriétaires et des négocians du faubourg Ste. Marie, le prolongement de la Levée, ordonné par le conseil de ville, depuis la rue Gravier jusqu'à la rue Delord, serait une dépense inutile des deniers publics; il est résolu qu'un comité de trois personnes soit nommé pour solliciter du maire l'ajournement de l'adjudication, jusqu'à ce que le conseil de ville ait statué sur le mémorial adopté par cette assemblée. Messrs. Peters Lockett et Christy composent ce comité.

Il fut aussi résolu à l'unanimité que les délibérations de cette assemblée fussent publiées, et que le mémorial fut deposé à la buvette de la Bourse de l'Arcade, pour que les propriétaires et les habitans du 6me. district puissent y apposer leurs signatures.

MAUNSEL WHITE, Président.
W. H. AVERY, Secrétaire.

Le *N. York Herald*, contient le récit singulier d'un vol considérable commis par un jeune negociant de la Nouvelle-Orléans, proche parent d'un des premiers juges en matiere criminelle de l'Etat de New York. Le coupable, dit cette feuille, s'est réfugié à la Nouvelle Orléans ou au Texas: mais le gouverneur Mercy a requis le gouverneur White de le livrer à un agent de police envoyé à sa poursuite. Il parait que ce *jeune negociant*, par le moyen de fausses assertions, a obtenu à crédit des négocians de la rue Pearl à New York, des marchandises pour la valeur de $42,000.

MACHINES A VAPEUR EN FRANCE.

Suivant un état des machines à vapeur en France, dressé par la direction de l'administration des mines, état qui va jusqu'à la fin de 1833, il parait qu'il existe en ce royaume 947 machines à vapeur qui possèdent ensemble la force de 14,746 chevaux—La force d'un cheval étant estimée à 75 kilogrammes, ou 165 livres, levés à la hauteur d'un mètre, ou en distance longitudinale 4 pieds par seconde. Parmi ces machines 759 ont été construites en France et 144 à l'étranger; pour le reste 46, on ignore où elles ont été construites. C'est dans l'année 1833 que l'on a employé le plus de machines à vapeur. On en mit en opération 130, dont seulement 5 étaient de manufacture étrangere—Des 983 machines dont on connait l'origine, 334 étaient à basse pression, et 569 à haute pression. Le 1er. janvier 1834 il y avait en activite en France, sans compter les navires au service de l'Etat, 95 bateaux à vapeur—Dans ces navires, le système en faveur est celui de la basse pression.—La construction des machines à vapeur est généralement française, mais il est honteux pour l'industrie de ce pays d'être obligé de demander à des voisins l'exécution des objets d'art dont ils ont perfectionné la théorie et qui fonctionnent si bien, suivant les plans qu'ils ont si habilement dessinés.

[Extrait d'une lettre de New York, du 3 octobre.]

Nous avons acheté, le 1er. de ce mois, un lot de 40 balles de coton de la Mobile, à 13 1-2 cents. Le prix qu'on demandait pour ce lot, il y a six semaines, était 17 3/4 cents. Ceci peut vous donner une idée de la baisse qu'ont subie, sur notre marché, les vieux cotons.

[POUR L'ABEILLE.]

SITUATION POLITIQUE DE L'EUROPE.

Deux principes se combattent en Europe, le despotisme et la liberté, le premier, défendu par les souverains comme principe d'ordre et de prospérité; le second, par les peuples comme garant de leur bien être; lutte terrible et qui ne finira que par la destruction de tous les rois, attendu que les peuples ne peuvent pas périr, et que leur armée se recrute sans cesse d'hommes courageux et dévoués à tous les sacrifices. Le quartier général de cette lutte est Paris; Paris, immense volcan dont chacune des éruptions ébranle et renverse des trônes. On a beau faire pour éteindre ce foyer, on meurt à la peine, car le jour où l'on croit avoir comblé le cratère, l'explosion n'en est que plus terrible, et ses secousses se font sentir dans toute l'Europe.

Les Bourbons travaillaient depuis 15 ans à dompter ce géant redoutable, et un beau jour de juillet, il leva la main sur eux, et ils disparurent! La cause de la liberté était alors gagnée, si, au lieu de transiger avec les hommes perfides qui la trahirent au profit des rois, on eût fait un appel à tous les peuples, qui ne demandaient que briser leurs chaines; mais, telle est la destinée des républicains d'être toujours trahis et toujours crédules; quel service n'eût-il pas rendu au monde celui qui, au lieu de se porter garant de la sincérité des promesses de Louis-Philippe, l'eût envoyé enchaîné à Cherbourg grossir le cortège de Charles X?

Le combat de juillet est un fait sans résultat pour les peuples, et il a fait comprendre aux rois que leur salut est dans un accord parfait de leurs manœuvres contre les lumières et la civilisation, dans l'astuce et dans l'hypocrisie. Louis-Philippe devait à son titre de roi de continuer ce système, inventé après la chute de Napoléon, qu'on n'a pu vaincre qu'à l'aide des peuples auxquels on promit, en retour de leurs efforts, la liberté, et dont les victoires n'ont amené que l'esclavage sur ce sol qu'ils croyaient délivrer de la tyrannie. Il le devait sous peine de se voir dépouiller de son titre de monarque. L'Europe était alors partagée en deux camps, les peuples et les rois; il dépendait de Louis-Philippe de faire descendre un à un tous ces potentats qui avaient insulté à la victoire du peuple français; il n'avait qu'à diriger une armée sur l'Italie et une autre sur le Rhin, en inscrivant sur ses drapeaux les paroles mémorables de Canning: *Liberté religieuse et politique dans tout l'univers*; cet appel eût été entendu par tous les hommes que le despotisme n'a point avilis et que l'or des souverains n'a point achetés, et l'Europe était républiqué. Mais Louis Philippe n'était pas né pour une telle abnégation; la gloire d'avoir délivré l'Europe lui eût couté la perte de sa liste civile et le titre de Roi Très-Chrétien!

De leur côté, les rois, ses nouveaux frères, tout effrayés du danger qui menaçait leurs trônes vermoulus, accueillirent le nouveau-né avec les égards que méritaient sa position et son habileté à tromper un peuple naturellement crédule; lui seul en effet était capable de donner le change aux Français et de leur faire croire qu'il était de leur intérêt de laisser périr la Pologne et d'abandonner aux ressentimens des rois les peuples qui, à leur exemple, couraient aux armes pour conquérir la liberté. Mais ce n'était pas assez pour Louis-Philippe d'avoir trompé le peuple français et trahir les patriotes étrangers, il fallait encore imposer des lois draconniennes à ce même peuple qui venait de renverser une dynastie de quinze siècles pour avoir tenté de détruire une des garanties de la charte.

Les opinions subversives de quelques niveleurs terroristes, réjeunies par certains journaux radicaux, et les tentatives trop précoces des jeunes gens pour un nouveau juillet, ont merveilleusement servi Louis-Philippe dans l'exécution de ses projets liberticides. Par la crainte du pillage, il a pu ranger sous ses bannières les boutiquiers de Paris, tandis que la menace du partage de la propriété, mise adroitement dans la bouche des républicains, imposait à la masse nationale. C'est par ce système de mensonge et d'absurdités journellement reproduits dans les feuilles stipendiées, que Louis Philippe a pu concourir à sa défense personnelle et à ses manœuvres contre les droits de la nation, cette bourgeoisie si intéressée à la conservation de son bien-être et si fière des caresses hypocrites qui lui étaient prodiguées dans les salons du roi-citoyen.

Mais l'erreur n'a qu'un temps, et la verité finit toujours par se faire jour; pouvait-il en être autrement dans un pays où la presse fait des prodiges. Les intentions de Louis-Philippe ont donc été connues, et à l'instant la réprobation publique a fait disparaître le gros de ses partisans. Les vengeances atroces exercées contre les courageux martyrs du cloître St-Méry, les assassinats exécutés par ordre du pouvoir sur les victimes du pont d'Arcole et sur des jeunes gens dont le seul crime était de chanter en commun des chants patriotiques, l'attitude humiliante de la France en présence de l'étranger, de cette France autrefois si fiere de ses victoires! tant de cruauté et tant de lâcheté à la fois, dans un pays où tous les sentimens sont généreux et où la presse trace, jour par jour, en traits de feu, les crimes du pouvoir, ne pouvaient manquer d'opérer une puissante reaction et de faire naître des haines implacables et des resolutions les plus exaspérées; de là des insurrections sur tous les points du royaume, ces émeutes si cruellement réprimées, et enfin cette machine infernale dirigée contre le tyran et ses satellites. Certes nous réprouvons l'action de Fieschi, mais Brutus, qui délivra Rome de ses tyrans, et le sénat qui poignarda César, étaient-ils moins criminels que l'homme qui se dévoue à la guillotine et à l'infamie pour délivrer son pays d'un lâche tyran? Le monde est bien inconséquent: un ministre envoie par le télégraphe l'ordre de fusiller 300 paysans égarés, et ce ministre est considéré. Le pouvoir a besoin d'une émeute, il en prépare les élémens, fait construire les barricades par des agens de police, et l'on assassine des femmes, des enfans, des vieillards infirmes, des curieux et les hommes qui passent inoffensifs, et personne ne s'avise de fuir l'homme qui a tout préparé, tout organisé, tout consommé, cet homme est un ministre habile, gardez vous de l'appeler *scélérat*. Les rois doivent nous savoir gré de ne pas pousser plus loin ce parallèle; depuis 20 ans leur histoire est, pour me servir de l'expression d'un grand homme, le martyrologe des peuples. C'est cette vérité frappante qui a fait dire à M. De Lamenais que le bourreau est le premier ministre d'un bon roi. Mais revenons à l'état de l'Europe.

La France, désenchantée de son roi citoyen, est à la veille d'une révolution, révolution infaillible parce qu'elle est appelée par une armée honteuse de son rôle et par tout ce qui porte un cœur généreux en France. Cette révolution entraînera à l'instant dans sa marche la Belgique et les provinces du Rhin, sans qu'il soit donné à aucune puissance d'arrêter ces résultats.

L'Angleterre n'est plus la rivale de la France; d'ailleurs elle expiera long-temps les fautes de sa politique dans les coalitions contre Napoléon. Sa dette est un cancer qui lui ronge le cœur; elle est encore travaillée par le paupérisme, les prolétaires, les radicaux et l'Irlande. Si l'Angleterre n'était pas blessée à mort, elle n'eût jamais permis qu'on fermât à ses vaisseaux l'entrée de la Mer Noire. La France républicaine n'a rien à redouter de l'Angleterre.

Le Portugal opéra sa régénération avec sagesse et fermeté, la vente des biens nationaux s'exécute sans obstacle, cette mesure promet à la cause populaire de nombreux soutiens.

L'Espagne est dévorée par les querelles des prétendans, les peuples s'égorgent pour savoir s'ils laboureront leurs champs au profit de Carlos ou de sa nièce. De tous les pays de l'Europe, l'Espagne est celui qui a été le plus arrosé du sang humain. A ces combats de taureaux il fait succéder l'affreux spectacle de sa propre destruction. Ces mœurs feroces sont les résultats d'un long et abrutissant despotisme et d'un fanatisme stupide dont la réaction retombe sur les moines dont la puissance disparait avec les tenèbres de l'ignorance, comme les images en presence du soleil. Les grandes infortunes qui depuis 20 ans pèsent sur ce malheureux pays ont desenchanté les classes éclairées des douceurs de la monarchie; sans le juste milieu importé dans ce pays par Louis-Philippe, l'Espagne serait république.

L'Italie gémit sous le plus affreux despotisme qui ait jamais existé; quatre ou cinq tyrans règnent par droit divin sur ces belles contrées comme le propriétaire sur les fermes que la fortune leur a départies: ils exploitent les hommes qu'ils appellent leurs sujets comme le propriétaire exploite ses troupeaux, avec la difference que celui-ci ne fait point expirer dans les souterrains des animaux indociles tandis que les rois par droit divin ensevelissent tout vivant dans des tombeaux qu'on appelle prisons les hommes les plus remarquables de leurs Etats, et font ruisseler sur les gibets le sang le plus pur de leurs sujets. La révolution de juillet avait été accueillie dans ces malheureux pays comme le signal de la délivrance; et la bannière de la liberté opérait déjà des prodiges quand la main qui détruisait en France tous les résultats de la révolution, en arrêta les progrès et prêta main forte à ces mêmes tyrans qui maudissaient l'avènement de Louis-Philippe au trône des Bourbons. L'Italie n'a point oublié ses jours de gloire et le genie de ses enfans est le garant de sa prochaine résurrection, elle est écrite sur tous ses monumens. L'Italie n'attend que le signal de la France, un simple drapeau tricolore planté sur les Alpes fera courir toute la péninsule aux armes.

L'Autriche est de tous les gouvernemens celui qui a le moins à redouter l'influence des opinions républicaines; ses Etats héréditaires sont encore ensevelis dans ce sommeil que produit l'habitude d'un long despotisme, mais la Hongrie lui prépare des inquiétudes et l'Italie des revers.

La Prusse est le pays le plus inflammable après la France. Les premières flammèches lancées de Paris incendieront à l'instant ses provinces du Nord, les Etats enlevés à la Saxe et la partie arrachée à la Pologne: et comme ce gouvernement a payé par la déception le sang de toute une génération, séduite par les promesses les plus solennelles de liberté, il est plus que probable que les phalanges qu'il opposera à la propagande republicaine ne seront ni nombreuses ni fanatiques comme le jour où la jeunesse de Berlin se faisait massacrer sur les bords de la Sprée par la Garde Impériale de Napoléon.

Les autres Etats de l'Allemagne n'ont gagné à la destruction de Napoléon qu'un protectorat cent fois pire que le sien. Au lieu d'attendre les ordres de Paris ils les reçoivent de Vienne, de St. Petersbourg et de Berlin. Les Rois de ces divers Etats ne sont que les prefets de la Sainte Alliance, et il est facile de préjuger les dispositions de peuples éclairés, forcés d'obeir aux ordres de Nicolas ou de Metternich, sous peine de se voir envahis par les Cosaques du Don.

La Russie n'est pas, comme on le pense généralement, assise sur des bases eternelles, sans doute elle a peu à redouter des attaques extérieures, mais la noblesse russe est animée de sentimens qu'on chercherait vainement chez les lords anglais ou chez les nobles français. La noblesse russe est libérale et désire l'affranchissement des serfs, mesure expressément interdite par le gouvernement. De plus, ce peuple stupide et sauvage qu'on jetta sur la France dans ses jours de désastres fit une espèce de cours de droit public parmi le peuple vaincu; le spectacle de son bien-être comparé à celui de la misère et de l'abjection de ses compatriotes lui a suggéré des desirs et des espérances qu'il cherche à réaliser, de là ces conspirations qui menacèrent les jours d'Alexandre et dont le souvenir inspira à son féroce successeur des mesures atroces.

Sous les murs de Varsovie gisent les ossemens d'une armée de héros; et les Polonais généreux qui survécurent à la ruine de leur patrie, errent dans les pays étrangers ou gémissent dans les déserts de la Sibérie. Jamais, depuis la dispersion des juifs, le monde n'avait été témoin d'un spectacle aussi déchirant; mais la Pologne est la terre des héros, et du fonds même de ces tombeaux élevés par les barbares à tout un peuple, sortiront des phalanges vengeresses au premier appel de cette France qui doit tant à la nation de Poniatowski.

Le cabinet russe est le plus rusé et le plus conséquent dans ses projets de tous les cabinets de l'Europe, depuis un siècle il marche, lentement à la verité, mais sans jamais dévier, vers le même point; c'est ce qui a fait dire à Napoléon, qu'avant 50 ans, l'Europe serait *Cosaque* ou *République*. Le moment est venu pour cette puissance de jeter ce masque de moderation dont elle a fait parade. La France et l'Angleterre, sincèrement unies, pouvaient la forcer à ajourner ses projets en secourant la Pologne et en ravivant la Turquie ou plutôt en appelant Ibrahim Pacha à la succession de l'empire ottoman. Mais l'Angleterre et la France se sont toujours méfiées l'une de l'autre et leurs affaires domestiques ne leur ont pas permis de parler haut à la Russie. Le résultat de cette politique est l'absorption par la Russie de l'Empire Ottoman, *fait* dont les conséquences doivent nécessairement faire trembler l'Angleterre pour son commerce du Levant et pour ses possessions de l'Inde et amener bientôt entre ces deux puissances des combats sanglans.

Nous ne pouvons assigner un but aux efforts des autres petits Etats de l'Europe, satellites complaisans des autres dominans, leur cours sera déterminé par le hasard.

Du sein de ces orages amassés sur l'Europe par le despotisme des Rois et par l'ambition incessante de la Russie partira la foudre qui brisera ces sceptres dont le tyran écrasent les peuples, et alors disparaîtront pour toujours ces institutions aristocratiques qui n'ont produit dans le monde que des guerres interminables, et ces dettes qu'on appelle improprement nationales et dont l'intérêt absorbe la substance des peuples: et ces entraves élevées partout au commerce et à l'industrie et le monopole de l'instruction publique dont le vrai but est la propagation de l'ignorance et la superstition dans les classes pauvres comme bases de tout pouvoir de droit divin, et ces supplices infamants auxquels échappent les grands coupables, ceux qui exploitent le sang et la fortune des peuples, et ces armées qui mettent le pays qui les nourrit comme en état de siège et saccagent des villes au premier signal des despotes, et enfin toutes les calamités qui désespèrent les trois quarts de l'espèce humaine.

H. B.

On lit dans la *Gazette de France*:

Cinq ans sont révolus depuis que les événements de juillet et d'août ont été le résultat de quinze années d'illusions. Ces cinq années ont suffi pour détruire jusqu'à la dernière des fascinations au moyen desquelles l'opposition était parvenue à égarer les esprits.

Quand le peuple vit partir la branche ainée des Bourbons il crut réellement que ces princes, si pleins de bonté, s'étaient laissé trompé par les hommes qui les entouraient, qu'ils ne connaissaient pas l'art de gouverner, et que, par suite de leur résistance à mettre les affaires dans les mains des libéraux, ils étaient incapables de faire le bonheur de la France.

Les hommes qui croient à la franchise et à la loyauté des autres, ont regardé comme sincères des promesses faites à la face du pays pendant tant d'années. M. Périer répétait à la tribune qu'il allait faire beaucoup de liberté avec beaucoup de pouvoir.

Nous dîmes alors: Rendez-nous heureux, nous vous laisserons faire.

Quelles avaient été ces promesses réitérées dans tous les discours, dans tous les journaux du parti?

Un gouvernement à bon marché.

Une administration si douce qu'on ne la sentirait pas.

Une royauté sans escorte.

Plus de police politique, de fonds secrets et de gendarmes.

Plus de monopoles, plus de fiscalité, de cumuls et de sinécures.

La liberté la plus étendue de la presse; plus de prison pour les écrivains.

Le plus grand respect pour la liberté individuelle.

L'abolition de la peine de mort pour les crimes politiques.

Ce programme parut au peuple si admirable qu'il laissa partir trois générations de rois, et permit aux meneurs de faire tout ce qu'ils voudraient.

Aujourd'hui tout est changé. Nous avons: Le gouvernement le plus cher qui ait existé depuis 45 ans;

Une administration qui fait arrêter, bâtonner et fusiller tout ce qui lui résiste;

Une royauté menacée par les violences et les attentats;

Une police innombrable; les fonds secrets triplés, et une gendarmerie de 400,000 hommes;

Les monopoles, les gros impôts, la vénalité, la corruption et dix fois plus d'abus qu'il n'y en eut jamais;

Les écrivains politiques accablés d'amendes et d'années de prison, les rigueurs de toutes les sortes accumulées sur la presse, la fiscalité appesantie sur les journaux, et les principes bientôt mis hors de discussion. Les prisons regorgent de détenus.

Quant à la peine de mort pour les délits politiques, appliquée dans l'Ouest, la promesse avait été au moins tenue à Paris. Avant peu la capitale en aura le spectacle.

Voilà la situation. Aussi la stupeur du peuple parisien est-elle grande; il croit avoir rêvé.

LES INTERPRETATIONS.

Un gérant, un substitut du Parquet.

Les allusions, invention machiavélique!
BELLART.

Le gérant.—Monsieur, j'ai l'honneur de vous saluer.

Le substitut.—Monsieur, je suis bien le vôtre.

Le gérant.—Monsieur, j'ai l'honneur d'être gérant d'un journal, élevé dans la crainte de Dieu et de Mr le procureur du roi. Comme je ne me sens que fort peu de penchant pour 85 ans de prison, et qu'une affection assez médiocre pour 680,000 francs d'amende, je viens vous soumettre mon numéro de demain, dans l'espoir que vous voudrez bien m'indiquer les passages *incriminables*.

Le substitut.—D'abord comment s'appelle votre journal?

Le gérant.—Le nom ne fait rien à la chose; veuillez m'entendre un moment, vous le jugerez après.

Le substitut.—Je vous écoute, mais soyez bref; la besogne donne.

Le gérant (lisant).—Dans la république des lettres....

Le substitut.—La république! Effacez moi ça, et bien vite. La république! ... mais il y a dix mandats de perquisition et quinze saisies dans ce mot là.

Le gérant.—Mais c'est article n'est pas politique, c'est un compte rendu de la dernière pièce de la Porte Saint Martin.

Le substitut.—C'est égal! La république! Jamais nous ne laisserons passer ce mot là. Mettez moi en place: la monarchie des lettres, c'est constitutionnel, c'est légal, cela.

Le gérant.—Oui, mais c'est absurbe.

Le substitut.—Mais non; pas trop. Continuons, s'il vous plait.

Le gérant.—Il est une chose juste et légitime....

Le substitut.—Votre *juste et légitime*. Vous ne devez pas parler de légitimité, et encore moins y accoler l'épithète de juste, qui est là parfaitement séditieuse.

Le gérant.—Que voulez vous donc que je mette.

Le substitut.—Dame! mettez, si vous voulez: Il est une chose juste et ministérielle. Cela ne fera pas trop mal, et puis, ça ne jugera, pas, au moins.

Le gérant.—Mais ce sera encore plus absurbe que l'autre changement.

Le substitut.—Vous n'avez pas l'ombre du bon goût. Continuez.

Le gérant (lisant).—C'est que l'abeille....

Le substitut.—Encore! ah ça! vous l'avez donc fait exprès!

Le gérant.—Mon dieu! mais quelle mouche vous pique?

Le substitut.—C'est votre abeille, monsieur, votre exécrable abeille.

Le gérant.—Je ne comprends pas.

Le substitut.—Oh, que pardonnez moi! vous me comprenez et parfaitement encore. L'abeille est un animal séditieux qui vit en dehors de toute monarchie tempérée, et parler de sa hideuse démocratie, c'est prêcher ouvertement la république, vous me permettrez de vous le dire. Faites moi le plaisir de bâtonner votre abeille à l'instant. Tenez, pendant que vous y êtes, biffez moi tout l'article, attendu qu'il me fait assez l'effet d'être l'œuvre d'un Ravaillac ou d'un Carbon. A un autre.

Le gérant (lisant).—Paris, 5 mars.

Le substitut.—Voulez vous donc vous faire coffrer et ruiner avec vos abominations?

Le gérant.—Comment, mes abominations! Quelles abominations, s'il vous plait.

Le substitut.—Votre cinq mars.

Le gérant.—Mais c'est une date.

Le substitut.—C'est possible, mais c'est aussi un conspirateur, exécuté sous Louis XIII, et parler de ces gens-là autrement que pour les maudire, cela frise le crime d'état, si vous voulez bien le permettre. Y a-t-il encore quelque chose?

Le gérant.—Il n'y a plus qu'un article de librairie.

Le substitut.—Lisez, et dépêchons nous.

Le gérant (lisant).—Le célèbre romancier écossais....

Le substitut.—Le romancier peut aller, mais l'*Ecossais* ne passera pas.

Le gérant.—Ah! et pourquoi cela?

Le substitut.—L'allusion est par trop diaphane. Tout le monde sait que les Ecossais ont horreur du pantalon, et il vous est expressément défendu de faire l'éloge des sans culottes. Ainsi mettez tout simplement le célèbre Walter Scott. Est-ce tout?

Le gérant.—Ah! mon Dieu, oui.

Le substitut.—Eh bien! sur quatre articles, il n'y en avait que quatre séditieux. Me direz vous maintenant le nom de votre horrible journal.

Le gérant.—L'horrible journal, que vous avez eu la bonté de censurer, est le numéro d'hier du Journal de Paris. Grand merci, M. le substitut. (Corsaire.)

PRUSSE—Berlin, 10 juillet—On s'occupe beaucoup dans nos hauts cercles, des objets et des questions de haute politique qui se traiteront et seront en partie résolues à Kalisch et à Tœplitz; il est présumable cependant que l'on ne sait guère ce qui se passera, et qu'on fait souvent de fausses suppositions, au nombre desquelles peut être mise celle de la décision dans les affaires du Luxembourg, au sujet de laquelle on aurait déjà engagé des négociations avec notre cour. Il est très possible que la question du Luxembourg soit l'objet des considérations des monarques alliés, cette question touchant de très près la confédération germanique; mais ils seraient tout à fait en opposition avec les principes qu'ils ont observés jusqu'ici en politique, s'ils autorisaient la diète à occuper le Luxembourg. Une chose qui parait certaine, c'est que la question luxembourgeoise aurait pris une tout autre direction, si la Belgique n'était empressée de satisfaire aux représentations des puissances alliées et notamment de l'Autriche, au sujet des enrôlemens pour l'Espagne.

Le nouvel envoyé prussien près la diète germanique, le général de Scholer, va bientôt se rendre à son poste: on dit aussi que M. d'Oubril, envoyé de Russie à Francfort, y arrivera plus tôt qu'on ne s'y était attendu.

(*Courrier allemand.*)

—Les journaux de Hongrie disent que le vin de Tokay, ce roi de tous les vins, ne croit pas seulement près du village de Tokay, mais dans les environs. Quoique la montagne soit élevée de plus de 250 pieds, ce n'est que la colline Mézes Male qui produit le vin de première qualité. Le sol est composé principalement de porphyre. La plus grande partie de la montagne appartient à la couronne. Après elle, les plus grands propriétaires sont le prince de Bretzenheim et MM. de Pairmann. Dans les bonnes années, le rapport de ces montagnes surpasse la quantité de 400,000 aimes de vin. On peut considérer le roi Bera IV comme le fondateur de la culture de cette vigne, qu'il y fit planter par des colons italiens. Déjà, en 1751, la dîme provenant de ce vin rapportait 10,000 ducats à l'évêché d'Erlau. Ce vin se récolte très tard; quelquefois la vendange se fait dans ces vignes vers le 28 octobre, et même plus tard. Il y a 11 espèces diverses de vignes sur ces collines, qui, toutes délicieuses, sont cependant assez différentes entre elles. Chaque récolte produit trois sortes de vins: d'abord celui qui découle de lui même des grappes entassées, et qui peut être nommé essence de Tokay; ensuite vient le premier pressurage, qui donne le vin de seconde qualité, et enfin le deuxième pressurage, qui donne la dernière qualité.

COMMERCIAL.

MARCHE DE LA NLLE. ORLEANS.
18 Octobre.

Pas de ventes d'actions.

COTON—Des ventes ont eu lieu, mais les prix n'ont point transpiré.

FARINE—$7 1/2 a $7 4/8. Des ventes ont été faites à ces prix. Il y en a peu sur la place.

CAFE—Havane $13 a 14 1-2—St Domingue 12 1/2 Idem de Rio, 13 1/2.

SUCRE—point de variations.

FARINE DE MAIS—3a 3 1/2, peu de ventes.

BŒUF—mess, $12; prime $10—calme.

PORC—mess $17a18; prime $15

JAMBONS, couverts 10c; non couv. 8 1/2c; épaules 6 1/4c; plats côtés 9c.

CHANDELLES—Blanc de baleine 34a37 1/2c; chandelle moulée 12 1/2a 14;

HUILE DE SPERM,—103c; huile pour tanneurs 45.

BEURRE—Goshen 22 à 24—de l'Ouest 10 à 12 1/2.

GRAISSE—9 1/2 a 9.

WHISKEY—rectifié 35; ventes—Vieux Monongahela, 45c a $1 25; très lent.

TOILE D'EMBALLAGE—35c la yard

CORDAGE—14 a 14 1/2c la livre

PLOMB—5 3/4 a 6c la liv; en barre 7c; plomb à tirer $1 3/4c le sac.

AVIS—Il a été égaré, dans la matinée du 15 courant, un billet de $3,033 93, portant cette date, souscrit par Louis St. Amand, à l'ordre de Mme. C. D. Marigny, payable le 14 octobre 1836, et paraphé par Mr Octave de Armas, notaire; et un check tiré par Mr G. Derbigny, ordre de Mr N. B. Le Breton—Tous deux sans endossement. Une récompense honnête sera donnée, si on l'exige, à qui conque remettra ces objets au n° 47, rue Toulouse.

19 oct—3

DEMANDE D'EMPLOI—Une personne connaissant parfaitement les langue anglaise et française, la tenue des livres, ainsi que les affaires commerciales, désirerait se placer dans une maison de commerce; les meilleures recommendations seront données. S'adresser au bureau de cette feuille.

19 oct—5

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $7 50 le baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 37 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.

Nouvelle Orléans, 17 octobre 1835.

19 oct DENIS PRIEUR, maire

FER BLANC—300 boites de fer blanc, en débarquement du brick Vernon, à vendre par
WHITE & Co,
19 oct rue de la Douane, n° 90.

CUIVRE A DOUBLAGE—16 boites de cuivre à doublage de 16 à 24 onces, à vendre par
WHITE & Co,
19 oct rue de la Douane, n° 90.

PIPES A FUMER—145 boites pipes de négres, à vendre à bon marché pour clore un compte, par
WHITE & Co.
19 oct rue de la Douane n° 90.

GENIEVRE DE HOLLANDE—5 pipes de genièvre ayant droit au drawback, débarqués et à vendre par
WHITE & Co,
19 oct rue de la Douane n° 90.

EAU-DE-VIE & VINS—8 demi pipes eau de vie de Seignette, 20 quartaux de vin de Madère, débarqués et à vendre par
WHITE & Co,
19 oct rue de la Douane, n° 90.

CASQUETTES & CHAPEAUX—8 caisses chapeaux de soie, 2 do casquettes de drap et de camelot, assortis, débarqués et à vendre par WHITE & Co,
19 oct rue de la Douane, n° 90.

ORTHOPEDIE, OU DISTORTION DES PIEDS.

Cette branche importante de la chirurgie, dont le but est de remédier aux difformités des pieds, ayant été dernierement l'objet spécial des études des médecins de France, qui ont réussi à obtenir des succès bien constatés, le soussigné, demeurant à Paris, en 1831, se décida à dévouer tout son temps à l'étude de la théorie et à la pratique de cette partie de la chirurgie à l'école d'un des plus célèbres chirurgiens de la capitale. Il se flatte d'avoir acquis des connaissances dans cette branche qui peuvent le mettre à même d'offrir avec confiance ses services au public.

Toutes les difformités des pieds peuvent être rangées en deux classes: celles de naissance, et celles accidentelles. Elles sont produites par diverses causes qui affectent le système osseux, musculaire ou ligamenteux—Des difformités de ces deux classes peuvent être complètement guéries d'une manière permanente. Le temps nécessaire pour completer la cure dépend nécessairement de la nature et du degré de la difformité, de l'âge et de l'état de santé du patient: une difformité de naissance, cas très grave a été réparée sur un sujet de 10 ans. Les personnes qui veulent être témoins occulaires des succes de la méthode du soussigné pourront se convaincre en s'adressant à

WILLIAM MICHEL.—D. M.
Charleston, Caroline du Sud

Les personnes qui désirent de plus amples renseignemens voudront bien adresser leurs lettres, port-payé, au Docteur à Charleston.

19 oct—12

$10 DE RECOMPENSE.

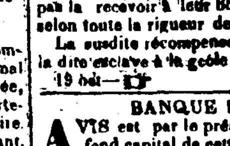

Est partie marronne, le 14 du courant, la négresse IRIS, âgée d'environ 29 ans, de petite taille mais bien constituée, teint noir, cheveux coupés ras, près de l'oreille droite, pieds et mains petits, parlant anglais et français. On pense qu'elle est soutirée par un nommé Richard, dit Sam Dickenson, qui se dit blanc; il pourrait se faire qu'il lui donnât un permis ou qu'il l'a fit passer comme étant sa propriété. Les capitaines d'embarcations de tous genres sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

La susdite récompense sera donnée à quiconque logera la dite esclave à la geôle de la Nouvelle Orléans.

19 oct—1 H GERMAIN.

BANQUE DE CARROLLTON.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fond capital de cette institution, que d'après une résolution de la direction, au lieu des vingt piastres par action, payables le 1er. novembre dix piastres seront payables le 31 d'oct. et dix piastres le 14 novembre prochain.

Les jours d'escompte de la Banque, sont les lundis et jeudis. Jours d'offre, les samedis et mercredis.

La Banque commencera à escompter lundi le 2 novembre. Par ordre de la direction,

19 oct L. F GENERES, caissier ad interim.

BOULANGERIE

DU RAIL ROAD PONTCHARTRAIN.
Encoignure des Champs-Elysées et Casa-Calvo.

LES propriétaires de cette boulangerie établie depuis dix ans dans cet endroit, viennent de prendre des mesures qui les mettront à même d'agrandir de beaucoup cet établissement, et de remplir dans le plus court délai, tous les ordres qu'ils recevront tant pour la fourniture de pain que pour celle de biscuits de toutes qualités, à l'usage des navires, bateaux à vapeur et autres embarcations. Ils osent espérer que les grandes améliorations qu'ils font exécuter dans cette boulangerie, et la promptitude qu'ils mettront dans l'exécution des ordres qui leur seront donnés, leur mériteront le patronage des habitans de cette ville, et des capitaines de navires.

3 oct

ON demande des actions de la Banque à coton d'Orléans. [illegible]

AVIS Du Register des Testamens.

Pour les autres avis du register, voir la 4e. page.

Succession de Louis Laroque.

VENTE par le régister des testamens—Mercredi dix huitième jour de novembre, 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, pour compte de la succession du feu Louis Laroque, les esclaves ci après décrits.

1° Kerly, mulâtre âgé d'environ 14 ans, et 2° Felix, nègre créole âgé d'environ 21 ans, liqueriste.

Conditions—L'acquéreur de l'esclave Kerty se chargera du paiement de la somme de $457, montant de trois billets (dûs par le défunt) en date du 14 avril 1835, et payables à 12, 18 et 24 mois de crédit, et la balance du prix d'adjudication, comptant.—L'acquéreur de l'esclave Felix se chargera du paiement d'un billet de $535 dû par le défunt payable en tout mars 1836, et la balance a 4 et 8 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, reg. des tests.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 17 oct

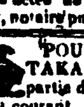

POUR TAMPICO—Le brick fin voilier ATTAKAPAS, capt Cornier, ayant la plus grande partie de son chargement, partira positivement le 22 du courant. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord en face de la Cathédrale. ou à

19 oct JOHN CROSBY, 25, rue du Camp

PROSPECTUS.

LE MESSAGER DES DAMES,

JOURNAL DE LITTERATURE ET DE MODES.

Sans cesse varient nos volages humeurs,
Le tems conduit la mode, et la mode les mœurs.
DELILLE.

Ce journal paraîtra tous les jeudis, par livraison de huit pages de texte, en deux colonnes sur papier demi velin, grand in-8o., recouvert en papier de couleur satiné, avec annonces et vignettes.

Les deux dernières pages seront spécialement consacrées à la publication des morceaux de musique les plus nouveaux et les plus en vogue à Paris, avec accompagnement de piano, harpe ou guitare.

Une ou deux fois par mois, si cela est possible, ce journal contiendra une gravure coloriée représentant les dernières modes de Paris.

Ce journal, enfin, offrira aux Dames Louisianaises tout ce qu'il y a de plus piquant en Littérature et Arts, Théâtres et Modes. Une correspondance suivie avec quelques personnes de goût qui habitent Paris, fournira aux éditeurs du *Messager des Dames* d'abondantes matières pour rendre ce journal de plus en plus intéressant.

Le titre seul de ce journal faisant un devoir impérieux à ses éditeurs de le rédiger de manière à ce qu'il soit constamment agréable aux dames, ils déclarent ici qu'ils en banniront toute discussion polémique, ou toute communication inconvenante, et qu'ils ne feront aucune réponse aux attaques qui pourraient être dirigées contre le dit journal.

On souscrit à la Nouvelle Orleans, chez:

MM. J. F. Dugarry & Cie. libraires, rue Royale, No. 53.
„ Frémaux, libraire, rue Royale, No. 163.
„ Alf. Moret, libraire, rue Royale, No. 164.
„ A. Paya, libraire, rue de Chartres, No. 182.
„ Fouche & Cie. libraires, encoignure Royale et Ste Anne.

Le prix de l'abonnement est de $3 par trimestre, payable d'avance.

Le premier numéro paraitra aussitôt qu'un certain nombre d'abonnés couvrira une partie des dépenses déjà faites.

Moore
23 sep. 1835. *Editeur responsable.*

N. B. Toute espèce de communication écrite devra être dressée, franc de port, au dit Editeur, chez M. Frémaux, libraire, rue Royale, No. 163. 2 oct

BANQUE COMMERCIALE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CETTE institution ayant été transférée à la nouvelle maison de Banque à l'encoignure des rues Magazine et Natchez, on mettra en vente, les meubles de l'ancien établissement, consistant en: un très grand coffre fort en fer, à l'épreuve du feu, dont le prix d'achat primitif montait à plus de $500—Plus, divers comptoirs, bureaux, tables &c. Si le tout n'est pas vendu avant mardi 27 du courant, ces objets seront exposés ce jour même sur les lieux à l'encan, à 10 heures p. m. JOSEPH SAUL,
17 oct caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.

LES officiers de cette institution seront nommés le jeudi 22 du courant.

Les postulants sont requis de présenter leurs lettres d'ici au mercredi 21 du courant. Par ordre de la Direction.

17 oct L. F. GENERES, caissier pro tem.

SUCRE—300 boucauts sucre prime, en magasin et à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.,
17 oct 42 et 43. N le Levée.

HUILE ET RUM—12 tonneaux huile d'été, 2 do rom de la Jamaique, en débarquement du navire Platina, et à vendre par WHITE & co.
17 oct no 90, rue de la Douane.

HUILE DE BALEINE RAFINEE.—10 tierçons et 12 barrils huile de baleine rafinée, en débarquement du navire Cumberland, et à vendre par
17 oct WHITE & co, no. 90, rue de la Douane.

COLS.—2 caisses cols assortis pour messieurs, en débarquement du navire Robert Bowne, à vendre par
17 oct WHITE & co., no 90, rue de la Douane.

EAU DE VIE, VIN, THE, &c.—7 demi pipes eau de vie, 3 quarts vin d'Oporto, 5 do Madère, 5 do Malaga sec; 1 pipe genievre, 20 boites chandelles moulées, 49 do savon de New York, 47 boites thé impérial, 16 impérial et gunpowder, 30 paniers casse, poivre et piment en sacs, 2 boucauts fèves blanches, en débarquement du navire Missouri, à vendre par
17 oct WHITE & co, no 90, rue de la Douane.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No. 7487—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—Joseph St. Amant contre ses créanciers—16 oct 1835—Il est ordonné par la cour que les créanciers de J. St. Amant aient à déduire dans les dix jours qui suivront la publication du présent avis les raisons pour lesquelles le tableau de distribution presenté par le syndic ne serait pas homologué. Par ordre de la cour, au greffe, le 16 octobre 1835.

17 oct—3 P. A. GUYOL, dep. greffier.

AVIS—Les propriétaires de terrains faisant face au chemin du Bayou depuis la maison Clark jusqu'au bayou St. Jean, et ceux situés entre le pont de Gentilly et le pont du dit bayou, sont notifiés par le présent d'avoir à faire fouiller leurs fossés et faire le chemin devant leur propriété d'ici au 5 du mois prochain.

Les propriétaires du chemin de la Métairie, à partir de l'habitation de M. Allard à aller au nouveau canal, sont notifiés d'avoir à faire le même ouvrage que ci dessus et dans le même délai, sous peine d'être poursuivis selon les ordonnances de police. F. COQUET, syndic.

17 oct

$300 DE RECOMPENSE.

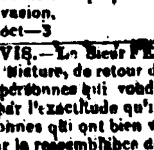

Parti marron vers la fin du mois de mai dernier, un mulâtre nommé BEN, âgé d'environ 40 ans, taille d'environ cinq pieds quatre pouces, il parle et marche lentement.

On donnera deux cents piastres à quiconque l'arrêtera et le mettra à la geole de la Nouvelle Orléans.

On donnera aussi cent piastres à toute personne qui fera connaitre au propriétaire les individus qui ont favorisé son évasion. C. DERBIGNY.

17 oct—3

AVIS.—Le Sieur FEUILLE, peintre à l'huile et en miniature, de retour de la campagne, offre ses services aux personnes qui voudront se faire peindre. Il espère que par l'exactitude qu'il a mis jusqu'ici à satisfaire les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance, et par la ressemblance de ses portraits, il méritera le patronage du public. S'adresser rue de Chartres, no 164.

13 oct—d

AVIS—Les acquéreurs de cinq lots situés à Carrollton, et vendus par le soussigné le 26 août dernier, à la Bourse Hewlett, sont prévenus par le présent que si, d'ici à dix jours, ils ne se sont pas conformés aux conditions de la vente, les dits lots seront revendus à leurs risques et périls à la Bourse Hewlett le lundi, 26 du courant.

15 oct-10 M. BARNETT.

EN débarquement du navire la Créole de New York et à vendre par le soussigné—8 caisses bretelles élastiques, ayant droit au drawback.

15 oct OSMIN BIGOURDAN.

RESTAURAT JEFFERSON.

Encoignure de Chartres et Jefferson.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir à l'encoignure des rues de Chartres et Jefferson, un Restaurat dans lequel il se propose de traiter ceux qui l'honoreront de leur confiance, dans le meilleur genre et à des prix très modérés.

On trouvera chez lui en tout temps les mets les plus exquis, et il aura toujours à la disposition de ses habitués des chambres particulières, VERRIER & Co.

12 oct—15

EN débarquement du navire Créole de New York, ce qui suit:

1 caisse indiennes andrinople, françaises;
1 do bas de soie blancs, à jour;
1 do schals français, en indiennes;
9 de pomchades fines, françaises;
1 de eau de Lavende; 1 do palatines et boas;
2 do indiennes fines; 2 do do do écossaises;
2 balles coton écru 4/4; 1 do indienne bleue;

PLUS: Peignes courbés, gants de castor pour homme, bretelles gomme élastique, mousselines suisses brodées, indienne française, rouge, unie, damassé couleurs assorties pour rideaux, schals de satin, crêpe noir, satin blanc, gros de Naples figuré, mouchoirs en coton, bleus et satinet, à vendre par DUFOUR FRERES,
14 oct rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.

ON a besoin à l'Imprimerie de l'Abeille de DEUX APPRENTIS. 6 oct

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. BARNETT, SR.

SAMEDI 24 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de Hewlett,

Un lot de terre situé rue des Remparts, entre les rues Dumaine et St. Philippe, 30 pieds de face sur 90 de profondeur, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de quatre appartemens, galerie sur l'arrière avec un cabinet de chaque côté et une cuisine avec deux appartemens. La maison est couverte en ardoises et la cuisine en tuiles.

La susdite propriété est bornée d'un côté par la propriété de M. Antonio Miranda, et de l'autre par celle de M. Léon Léonard.

Conditions: Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction.

L'acte de vente sera passé pardevant G. Legardeur, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 19 oct—td

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Vente de Marchandises Sèches.

AUJOURD'HUI le 19 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, no. 20, rue St. Louis, coton blanc et écrue 3 4 et 4-4; cotonade 5 4 bleu et en couleur; demi bas Allemands et Ecossais; flannelle, kersey de Canton, aussi, bottes et souliers. 19 oct

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu lundi 19 du courant, à 4 heures précises de l'après midi, dans le magasin rue Royale, après l'encoignure Ste. Anne, pour clôre une facture.

157 barriques de vin de qualité supérieure (Bergerac) ainsi que quelques barrils de vin ses, le tout reçu par le dernier arrivage de Marseilles.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente.

19 oct

PAR J. M. BACH.

SAMEDI, 24 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett, les esclaves ci dessous décrits.

Rachel, âgée de 35 ans avec ses deux enfans, Anne âgée de 5 ans et Betsey de 2 ans. Elle est cuisinière de première classe, blanchisseuse et repasseuse. Depuis plus de 12 ans elle habite cette ville.

Rose, la fille ainée de Rachel, âgée de 18 ans, bonne fille de chambre, blanchisseuse et repasseuse.

Aggy, âgée de 30 ans, bonne blanchisseuse et domestique de maison, depuis 7 ans en ville.

Ces esclaves appartiennent à une famille respectable de cette ville et ils ne sont vendus que parceque leur maitresse est en Europe et n'a pas l'intention de revenir en ce pays.

Ils sont garantis des vices et maladies préscrits par la loi.

Conditions de la vente: 6 et 8 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Les actes de vente seront passés par devant Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

17 oct—7

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le jeudi 22 du courant, à 10 heures du matin, rue de Chartres n° 110—Un assortiment de Quincaillerie consistant en canifs, couteaux de tables, rasoirs, fourchettes, étriers, mors, filets, ainsi que des fers pour voitures et harnais, &c. &c.

Conditions, comptant. 16 oct.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, lundi 19 du courant, à 4 heures précises p. m., rue Conti n° 93 vis à vis la Banque de l'Etat de la Louisiane—250 barriques vin rouge Bordeaux, 9 1/2 do do do, 68 barrils vin blanc, 1150 caisses vin rouge de différentes marques, 3/2 pipes vieille eau de vie cognac, 6/2 do do do do, 125 paniers bouteilles vides de Bordeaux de cent bouteilles chaque.

Conditions, au moment de la vente. 16 oct

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu Samedi 24 octobre, à la Bourse de Hewlett, le nègre BEN, âgé d'environ 45 ans, garanti des vices et maladies prévus par la loi, excepté qu'il a eu la jambe cassée pendant sa jeunesse, il est très bon charretier et habitué de vendre du bois.

Conditions: 1-3 comptant et la balance à 4 mois de crédit.

L'acte de vente pardevant C. Pollock notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 oct 10

PAR JOHN M. BACH.

SAMEDI 31 octobre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu, 22 lots de terre situés faubourg Franklin, dans l'islet no 64, et bornés par les rues St. Jean Baptiste, Espagne, St. Avide et Mandeville, conformément au plan dressé par L. J. Pilié, et déposé à la Bourse.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Joseph Cuvillier notaire public, aux frais des acquéreurs. Le plan est exposé à la Bourse. 14 oct—16

MARCHANDISES SECHES DE MODE.

P. W. Woodlief

VIENT de recevoir et déballer en ce moment un grand et bel assortiment de *MARCHANDISES* françaises anglaises, de l'Inde et du pays, propre à l'usage de la saison actuelle et de la prochaine, lesquelles ont été choisies avec soin dans les magasins les mieux assortis des importeurs de New York. M. Woodlief espère que par les connaissances que sa longue résidence en cette ville lui a acquise des goûts et besoins des citoyens généralement, il sera à même d'avoir constamment à leur offrir en vente un assortiment de marchandises dont le choix ne pourra être mieux fait par aucun autre, et qui méritera en tout temps d'être examiné par ses chalans et le public en général. Parmi les marchandises qu'il offre en vente en ce moment et sur lesquelles il appèle l'attention des amateurs, se trouvent celles qui suivent:—

Soieries à dessins et unies, très riches,
Satins dito, dito, chalys imprimés et unis,
Poplines à rayes et frappée,
Mérinos à dessins et supérieurs,
Mantes à dessins, très riches,
Mérinos superfins, français et anglais,
Cachemires du Thibet,
Bombazines et bombazets français, 6/4
Damassés de la Morée et de Turquie,
Mousseline suisse, batiste et jaconnets unis et à dessins.
Superbe mousseline suisse travaillée à l'aiguille, entre-deux et bordures,
Rubans assortis,
Shalls de l'Inde brodés très riches,
Shalls, écharpes, et mouchoirs en satin, Thibets, mérinos, Cachemires, et bernanis,
Bas de coton et de laine.
Gants de fil, soie, castor, poils et de Berlin,
Toiles d'Irlande supertines, à chemises et damassées,
Une caisse bonnets de Toscane des derniers goûts,
Couvertes françaises, extra superfines, grandeurs assorties,
Couvertes Whitney, superfines,
Couvertes à la mer; 10/4, 11/4, 12/4, et 14/4, anglais,
Couvertes Mackineaux, vertes et roses,
Dix balles couvertes françaises, à points bleus,
Flannelle blanche, superfine, 4/4 et 3/4,
Tapis de tables et couvertures de pianos, françaises superfines,
Mousselines à rideaux, 4/4, françaises et superfines,
Indiennes et mousselines, do. anglaises,
Et nombre d'autres marchandises. 15 oct—

A LOUER,

Pour en prendre possession immédiatement.

Un magasin situé dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Natchez et Poydras. Les conditions seront avantageuses. Pour plus amples détails s'adresser sur les lieux, ou à

W. BRYAN,
16 oct rue de la Vieille Levée, n° 36.

LE soussigné ayant acheté l'établissement de Mr. Dubreuil a l'honneur de prévenir le public, et particulièrement ses amis qu'on trouvera chez lui un assortiment complet des marchandises qui concernent son état, le tout confectionné au dernier goût. Par son zèle et son activité il ose se flatter de mériter le patronage de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

J. Bte. COUVERTIE.
16 oct—3 rue de Chartres, no. 106.

LE Consul de France invite les personnes dont les noms suivent à se présenter au Consulat de France, rue de l'Esplanade, au coin de la rue des Grands Hommes, pour y prendre connaissance d'affaires qui les intéressent. Il invite également les personnes qui pourraient donner sur les individus désignés ci après quelques renseignemens, à les lui transmettre, soit par écrit, soit verbalement.

1° Mr Pedron; 2° Mr Baillon; 3° Mr Louis Couverchel; 4° Mr Claude Poulain; 5° Mr Louis André dit Gasquet; 6° Mr Pierre Callandreau; 7° Le sieur Flejollet; 8e Le sieur Germe; 9e Le sieur Chrisostôme Logeret; 10e Le sieur Nicolas Claude Arbogaste; 11e Le sieur Valsién; 12e Le sieur Charles Hebert; 13e Le sieur Paul Halley, dit Lafosse; 14e Le sieur Sauvé, 15e Le sieur Jean Derne. 16e Le sieur Joseph Pinson; 17e Le sieur Lombard; 18e Le sieur Jacques Etienne Fermier; 19e Le sieur Pommez; 20e Le sieur Lenoble; 21e Le sieur Michel Hospert; 22e Le sieur Salomon Levy; 23e Le sieur Paul Trumpf; 24e Le sieur Ambroise Gresset; 25e Le sieur Messant; 26e La dame veuve de Tilly; 27 le sieur Le Baron (Claude Alexandre), 28 madame Perret, née St. Marc, 29 le sieur J. L. Chatry, 30 le sieur Dufau, ainé, 31 la dame veuve Lupin, 32 la dame Anne Granch, 33 la demoiselle Grinot (Marie Anne Sophie), 34 le sieur Bellanger (Guillaume), 35 la dame Levingston et la dame de Cintera, 36 la dame Boilet veuve Bertrand, 37 le sieur Markwit, les sieur et dame Latour, les sieur et dame Delaunoet, les sieur et dame Thompson, le sieur Jh. Lange, le sieur A. Lange et la dame veuve Lange, 38e le sieur Fr. Bernard, 39 le sieur G. Bertrand, le sieur R. Bertrand et la demoiselle Bertrand, 40 le sieur Hachet Keraisen.

15 oct.

VIF ARGENT.

50 Tubes de vif argent,
50 Sacs de cacao,
100 Pièces de toile de Russie, à vendre par
GODFREY, BLOSSMAN & Co.
15 oct—3 encoignure de Bienville et Levée.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DEUX cent mille pieds bois de construction à vendre à l'amiable, consistant en planches, poteaux, et autres pièces de toutes dimensions. Tous ces matériaux seront vendus à des prix modérés

Plus: 700 madriers de deux pouces d'épaisseur. S'adresser à J. A. BELLANGER, rue des Grands Hommes entre celles Français et Union, faubourg Marigny.

16 oct—3